

Annexe à l'arrêté n° AG-2025-DAVAR-0029 du 5 novembre 2025

Tableau I : Substances actives agréées

Nom de la substance active	Groupe	Numéro d'agrément	N°CAS	Phrases de risque	Date de fin d'agrément
ACLONIFEN	Herbicide	2501031	74070-46-5	H317 H351 H400 H410	30/06/2030
DIFENOCONAZOLE	Fongicide	2501022	119446-68-3	H302 H319 H400 H410	30/06/2030
FLUOPICOLIDE	Fongicide	2501023	239110-15-7	H400 H410	30/06/2030
LAMBDA-CYHALOTHRINE	Insecticide	2501014	91465-08-6	H330 H301 H312 H400 H410 H226	30/06/2030
MANDIPROPAMIDE	Fongicide	2501025	374726-62-2	H400 H410	30/06/2030
MÉTRIBUZINE	Herbicide	2501036	21087-64-9	H302 H400 H410	30/06/2030
NICOSULFURON	Herbicide	2501237	111991-09-4	H400 H410	30/06/2030
OXYFLUORFENE	Herbicide	2501038	42874-03-3	H351 H400 H410	30/06/2030
PENDIMÉTHALINE	Herbicide	2501039	40487-42-1	H317 H400 H410	30/06/2030
PROCHLORAZE	Fongicide	25010210	67747-09-5	H311 H302 H361D H410	30/06/2030

Tableau II : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA)

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
CHALLENGE 600	Herbicide	France	2502031	Bayer Sas France	Acclonifen	600 G/L	Ail, aneth, carotte, céleri-branch, céleri-rave, cerfeuil, ciboulette, portes-graines cultures légumières, échalote, épices, fenouil, féverole, fines herbes, graines protéagineuses, haricot, légumineuses potagères (sèches),	H351, H400, H410	30/06/2030

Arrêté n° AG-2025-DAVAR-0029 du 5 novembre 2025

Mise à jour le 05/11/2025

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
							lentille, oignon, panais, PPAMC (plantes à parfum aromatiques médicinales), PPAM non alimentaires, pois, pois chiche, pois de conserve, pomme de terre, pyrèthre de dalmatie, souci, tabac, topinambour, tournesol		
CIDELY TOP	Fongicide	France	2502022	Syngenta France Sas	Difenoconazole / Cyflufenamide	125.0 G/L - 15.0 G/L	Cucurbitacées à peau comestible, cucurbitacées à peau non comestible, concombre, cornichon, courgette, fraise, melon, pastèque, poivron, potiron, potimarron, tomate	H318 H373 H410	30/06/2030
CURATOR	Fongicide	Nouvelle Zélande	2502023	Adria Nz	Prochloraz		Restriction d'usage : culture ornementale : cultures florales issues de plantes en pot sous serre	H315, H318, H373, H400, H410	30/06/2030
DENIM	Insecticide	France	2502014	Syngenta Agro France	Benzoate d'émamectine	9.5 g/kg	Abricotier, artichaut, aubergine, chicorées frisées, cognassier, flageolet, haricots verts, laitue, mâche, nashi, nectarinier, néflier, pêcher, plantes non alimentaires, poirier, pois mange tout, pommier, porte graine - PPAMC, florales et potagères, PPAMC, roquette, tomate, vigne	H373, H400 H 410	30/06/2030

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
DIFFEREN CE 250 EC	Insecticide	Nouvelle Zélande	2502015	Adria Solutions De Protection Des Cultures	Difenoconazole	250 G/L	Asperges, carottes, brassicacées, pommes de terre	H227, H316, H319, H373, H400, H401	30/06/2030
ELUMIS	Herbicide	France	2502036	Syngenta Agro Sas France	Mesotrione / Nicosulfuron	75 G/L / 30 G/L	Mais	H361d, H410, H410	30/06/2030
IMTRADE OXEN 240 EC	Herbicide	Australie	2502037	Imtrade Australia Pty Ltd	Oxyfluorfen	240 G/L	Oignon, arbres (fruits et noix), vigne, fruits tropicaux et subtropicaux, brassica, chou, chou-fleur brocoli, tabac, café, sylviculture	H305, H315, H320, H335, H360, H410	30/06/2030
INFINITO	Fongicide	France	2502028	Bayer Sas France	Fluopicolide / Propamocarb	62,5 G/L / 625 G/L	Ail, brocolis, chou de bruxelles, chou-fleur, chou pommé, chou rave, cucurbitacées à peau non comestible, échalote, épinard, melon, oignon, pastèque, pomme de terre, potiron, laitue	H317, H361d, H400, H410	30/06/2030
KARATE 0,4 GR	Insecticide	France	2502019	Syngenta France Sas	Lambda - Cyhalothrine	4.0 g/kg	Aubergine, carotte, choux, concombre, cucurbitacées à peau comestible, cucurbitacées à peau non comestible, cultures ornementales, laitue, maïs, maïs doux, melon, poivron, pomme de terre, porte graine - PPAMC, - florales et - potagères, soja, tabac, tomate, tournesol	H400, H410	30/06/2030
KARATE AVEC TECHNOL	Insecticide	France	25020110	Syngenta France	Lambda - Cyhalothrine	100.0 g/L	Aubergine, agrumes, amandier, arbres et	H302, H332, H317,	30/06/2030

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
OGIE ZEON				Sas			arbustes, artichaut, asperge, betterave industrielle et fourragère, betterave potagère, carotte, cassissier, céleri-branché, céréales à paille, cerisier, châtaignier, chicorées - production de racines, choux à inflorescence, choux pommes, concombre, crucifères oléagineuses, cultures florales et plantes vertes, cucurbitacées à peau comestible, cucurbitacées à peau non comestible, cultures florales et plantes vertes, cultures tropicales, épinard, fines herbes, fraisier, framboisier, fruits à coque, fruits à pépin, graines protéagineuses, haricots écosés frais, haricots et pois non écosés frais, laitue, légumineuses fourragères, légumineuses potagères (sèches), lin, maïs, maïs doux, manioc, navet, noisetier, noyer, oignon, olivier, pavot, pêcher, poireau, pois écosés frais, poivron, pomme de terre, pommier, porte graine, porte graine - PPAMC, - florales et - potagères, PPAMC, prunier, rosier, soja, sorgho, tabac,	H400, H410	

Arrêté n° AG-2025-DAVAR-0029 du 5 novembre 2025

Mise à jour le 05/11/2025

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
							tomate, vigne		
LAVRON	Insecticide	Nouvelle Zélande	25020111	Adria Solutions De Protection Des Cultures	Lambda - Cyhalothrine	250 G/L	Agrumes, brassicacées fourragères et horticoles, céréales, culture de graines de trèfle blanc, haricots, maïs, maïs doux (semis), oignons, pommes de terre, tomates des champs, vigne	H330, H301, H313, H316, H319, H372, H400, H433	30/06/2030
METRIPHAR	Herbicide	Nouvelle Zélande	25020312	Adria Solutions De Protection Des Cultures	Métribuzine	480 G/L	Restriction d'usage : à la culture de pomme de terre et uniquement pour les producteurs détenteurs de quotas OCEF	H302, H316, H319, H317, H373, H410, H421, H432	30/06/2030
ORTIVA TOP	Fongicide	France	25020213	Syngenta Agro Sas France	Azoxystrobine / Difenoconazole	200 G/L / 125 G/L	Asperge, ail, artichaut, betterave potagère, brocoli, cardon, carotte, céleri-branché, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, production de racines, chou de bruxelles, chou fleur, chou pommé, chou vert, chou chinois, concombre, courgette, cornichon, cucurbitacées à peau comestible, cucurbitacées à peau non comestible, échalote, épinard, feuilles de blette, fenouil, fraisier, haricot et pois non écosés frais, laitue, légumes racines et tubercules tropicaux, scarole, frisée, roquette, brèdes, pois mange-tout,	H317, H302, H332, H410	30/06/2030

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
							panais, persil, mâche, melon, pastèque, potiron, potimarron, poireau, oignon, ciboule, plantes à parfum aromatiques médicinales (PPAMC), poireau, raifort, salsifis, scorsonère, salsifis, topinambour, tomate, aubergine, porte graine, betterave industrielle et fourragère, porte graine graminées fourragères et à gazons, porte graine légumineuses fourragères, porte graine PPAMC et florales et potagères, manioc, patate douce, songe, dachine, igname		
PROWL 400	Herbicide	France	25020314	Basf Agro Sas France	Pendiméthaline	400 G/L	Aubergine, ail, aneth, artichaut, blé, brocolis, cardon, carotte, céleri-branché, cerfeuil, chou de bruxelles, chou de chine, chou feuillu, chou fleur, chou pommé, chou rave, ciboulette, coriandre, cosmos, portes-graines, cultures florales et plantes vertes, cucurbitacées à peau non comestible, Cultures florales et plantes vertes, échinacées, graines protéagineuses, fève, féverole, Haricots écossés	H361d, H400, H410	30/06/2030

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
							frais, légumineuses potagères, melon, moha, muguet, oignon, orge, origan, panais, pavot de californie, persil, persil à grosse racine, plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAMC), PPAM non alimentaires, poirier, pois chiche, pois de conserve, pommier, potiron, pyrèthre de dalmatie, riz, romarin, sarriette vivace, sauge officinale, scorsonère, salsifis, seigle, soja, soucis officinale, tabac, tomates, tournesol, thym, tritcale, valériane officinale		
REVIVE II	Insecticide	France	25020115	Syngenta France Sas	Benzoate d'émamectine		Restriction d'usage : Utilisation restreinte à la recherche (IAC) en lien avec les directions de l'environnement des provinces Sud et Nord.	H302, H319, H371, H372, H410, H400	30/06/2030
REVUS	Fongicide	France	25020216	Syngenta France	Mandipropamid	250.0 g/L	Arbres et arbustes, aubergine, chicorées - production de chicons, choux à inflorescence, choux pommés, cucurbitacées à peau non comestible, cultures florales et plantes vertes, épinard, fines herbes, haricots et pois écosés frais,	H411	30/06/2030

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Date de fin d'homologation
							houblon, laitue, navet, pomme de terre, rosier, tomate.		
REVUS TOP	Fongicide	France	25020217	Syngenta France	Difenoconazole / Mandipropamid	250 g/l / 250 g/l	Pomme de terre, tabac, tomate	H373 H410	30/06/2030
SCORE	Fongicide	France	25020218	Syngenta France Sas	Difenoconazole	250.0 g/L	Arbres et arbustes, asperge, betterave potagère, carotte, céleri-branche, cerisier, chicorées - production de racines, choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommes, cultures florales et plantes vertes, épinard, fruit de la passion, fruits à pépins, lin, manguier, pêcher, pommier, porte graine, porte graine - légumineuses fourragères, PPAMC, prunier, rosier, tomate, vigne - extension d'usage sur pomme de terre / alternaria	H304, H319, H373 H411	30/06/2030
STRADA 400 EC	Fongicide	Nouvelle Zélande	25020219	Adria Crop Protection Solutions	Pyrimethanil	400.0 G/L	Cultures fruitières, Oignons	H303, H317, H371/373, H410, H421, H433	30/06/2030

Liste I : Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent

CODE	SIGNIFICATION
	désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité

CODE	SIGNIFICATION
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

Liste II : Abréviations néo zélandaises du système HSNO, utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque et leurs conversions en système SGH

HSNO	SGH
Gaz sous pression	
2.1.1A	H220
Liquide inflammable	
3.1A	H224
3.1B	H225
3.1C	H226
3.1D	H227
Liquides et/ou solides oxydants	
5.1.1A	H270
5.1.1B	H271
5.1.1C	H272
Toxicité aiguë	
6.1A	H300 Oral
6.1A	H310 Dermal
6.1A	H330 Inhalation
6.1B	H300 Oral
6.1B	H310 Dermal
6.1B	H330 Inhalation
6.1C	H301 Oral
6.1C	H311 Dermal
6.1C	H331 Inhalation
6.1D	H302 Oral
6.1D	H312 Dermal
6.1D	H332 Inhalation
6.1E	H303
6.1E	H313
6.1E	H333
Aspiration	

HSNO	SGH
Nouvelle catégorie	H304
Nouvelle catégorie	H305
Irritation des voies respiratoires	
Nouvelle catégorie	H305
Corrosif pour les métaux	
8.1A	H290
Corrosion/irritation cutanée	
8.2A	H314
8.2B	H315
8.2C	H316
6.3A	H315
6.3B	NON ADOPTÉ EN NZ
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	
8.3A	H318
6.4A	H319
NON ADOPTÉ EN NZ	H334
Sensibilisation respiratoire	
6.5A	H334
Nouvelle catégorie	H335
Nouvelle catégorie	H336
Sensibilisation cutanée	
6.5B	H317
Nouvelle catégorie	1A
Nouvelle catégorie	1B
Mutagénicité sur les cellules germinales	
6.6A	H340
Nouvelle catégorie	H341
Cancérogènes	
6.7A	H350
6.7B	H351
Toxicité pour la reproduction	
6.8A	H360
6.8B	H361
6.8C	H362
Organes cibles toxiques (exposition unique)	
6.9A	H370
6.9B	H371
Nouvelle catégorie	H372
Organes cibles toxiques (exposition répétée)	
6.9A	H372
6.9B	H373
Toxicité aquatique (aiguë à court terme)	
9.1A	H400
9.1B	H401
9.1C	H402
9.1D	Pas utilisé
Toxicité aquatique (chronique à long terme)	
9.1A	H410
9.1B	H411
9.1C	H412

HSNO	SGH
9.1D	H413
Toxicité pour le sol	
9.2A,9.2B,9.2C & 9.3D	H421
Toxicité pour les vertébrés terrestres	
9.3A,9.3B & 9.3C	H433
Toxicité pour les invertébrés terrestres	
9.4A,9.4B & 9.3C	Pas de correspondance
9.4C	Pas de correspondance